



ARRETE n° 126 /MSLS/ CAB/DAF/SDM/KTF/YKR du ... 25 AOÛT 2014 portant  
résiliation du marché n° 2010-0-0378/08-24, relatif à la fourniture, l'installation et la mise en  
service d'équipements biomédicaux à l'ICA ( lot 3 : matériel pour les soins intensifs médicaux,  
fourniture d'un groupe à eau glacée), passé entre l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA) et  
l'entreprise AFRIQUE MULTI-SERVICE pour un montant de cinquante neuf millions sept cent  
cinquante six mille huit cent trente cinq (59 756 835 ) francs CFA TTC.

**La Ministre de la Santé et de la Lutte contre le SIDA,**

- VU le décret n° 2009-259 du 06 août 2009 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le décret n° 2009-260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de  
L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- VU le décret n° 2011-426 du 30 novembre 2011 portant organisation du Ministère de la Santé et  
de la Lutte contre le SIDA ;
- VU le décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012 portant attributions des membres du  
Gouvernement ;
- VU le décret n° 2012-1118 du 21 Novembre 2012 portant nomination du premier ministre,  
Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2012-1119 du 22 Novembre 2012 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;
- VU l'arrête n° 202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de  
résiliation des marchés publics ;
- VU l'arrêté 473/MEF DGBF/DMP du 22 octobre 2012 portant attribution, organisation  
et fonctionnement de Direction des Marchés Publics ;
- VU la demande de résiliation n° 0339/MSLS/CAB/DAF/SDM/KBMM/  
du 26 février 2014 ;
- VU le procès verbal de la séance d'audition du 11 mars 2014.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1**

Le marché n° 2010-0-0378/08-24, relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service  
d'équipements biomédicaux à l'ICA (lot 3 : matériel pour les soins intensifs médicaux, fourniture d'un  
groupe à eau glacée), passé entre l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA) et l'entreprise  
**AFRIQUE MULTI-SERVICE** dont le siège est à Abidjan- Treichville, 01 BP 1415 Abidjan 01 ;  
Tel : (225) 21 25 36 16/ cel : 07 67 75 66 , email : [afrique\\_multis@yahoo.fr](mailto:afrique_multis@yahoo.fr), inscrit au registre de  
commerce et de crédit mobilier d'Abidjan sous le N° CI-ABJ-2010-A-2502 , compte contribuable n°  
0505746 L , est résilié pour faute.

## ARTICLE 2

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° 202/MEF/DGBF/DMP/du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, l'entreprise AFRIQUE MULTI-SERVICE est exclue des marchés publics pour une période de deux (2) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

## ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et au Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire.

Le Directeur des Marchés Publics, le Directeur de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA) et le Directeur des Affaires Financières du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 25 AOUT 2014

### AMPLIATIONS :

- DMP
- DGBF
- DGCTP
- ICA
- DAF/MSLS
- Entreprise AFRIQUE MULTI-SERVICE
- ANRMP
- J.O.R.C.I



**Dr Raymonde GOUDOU COFFIE**